

PAR COURRIEL

Le 18 mars 2004

Avocats-conseils

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., c.r. (1984-2000) †
Le très honorable Jean Chrétien, C.P., c.r.
L'honorable Donald J. Johnston, C.P., c.r. (1974-1996)
Pierre Marc Johnson, MSRC
L'honorable John W. Morden
André Bureau, O.C.
Pierre C. Lemoine

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
Case Postale 001
800, Place Victoria, 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Votre référence : R-3522-2003

Notre référence : 018953-0001

**Objet : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport
d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition
et la construction d'immeubles ou d'actifs et la permission
d'établir un compte de frais reportés.**

Chère consoeur,

Guy Sarault

T 514 846.2317
F 514 921.1317
gsarault@heenan.ca

1250, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec)
Canada H3B 4Y1

www.heenanblaikie.com

Nos deux clientes, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (« **AQCIE** ») de même que le Conseil de l'industrie forestière du Québec (« **CIFQ** »), nous ont mandatés d'informer la Régie de leur appui sans réserve à la Requête d'Hydro-Québec dans le dossier mentionné en rubrique.

On se souviendra que, dans la preuve qu'ils avaient présentée dans le cadre de la dernière cause tarifaire du Transporteur (R-3401-98), l'AQCIE et le CIFQ avaient formulé certaines préoccupations en rapport avec la qualité du service, la sécurité du réseau et la prévention des pannes ou autres perturbations susceptibles de provoquer des pertes de production dans les usines de leurs membres.

Or, après examen de la Requête en la présente instance, de même que des pièces produites à son soutien, nos clientes considèrent que le projet du déglaceur Lévis qui est proposé par Hydro-Québec constitue une mesure proactive qui répond adéquatement à des préoccupations de la nature de celles formulées par l'AQCIE et le CIFQ dans le dossier R-3401-98.

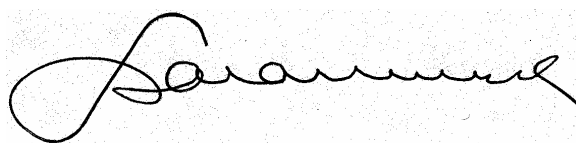
Me Véronique Dubois
22 mars 2004

L'AQCIE et le CIFQ partagent également l'avis du Transporteur à l'effet que ce projet s'inscrit parfaitement dans les conclusions des rapports de la Commission Nicolet et du Comité Warren qui ont souligné le besoin de sécuriser le réseau dans le meilleur délai tout en s'assurant d'étaler sur une décennie les projets de sécurisation afin d'adapter les investissements à la capacité de payer des usagers du Québec.

L'AQCIE et le CIFQ sont convaincus que le déglacage des lignes, comme celui qui est proposé pour la région de Québec, permettra d'assurer que ces lignes pourront résister adéquatement à des verglas de l'ampleur de celui de 1998.

Le tout respectueusement soumis.

Heenan Blaikie SRL



Guy Sarault

GS/abc

- c.c. :
- Hydro-Québec
a/s Me François Hébert
 - AQCIE
a/s M. Luc Boulanger
 - CIFQ
a/s M. Pierre Vézina